

► Climat

CHANGEMENT CLIMATIQUE EN NOUVELLE-AQUITAINE : UN RAPPORT À L'INITIATIVE DE LA RÉGION

Créé par le Conseil Régional, le comité scientifique sur le changement climatique AcclimaTerra a rendu un rapport qui soulève plusieurs problématiques en lien direct avec la forêt.

Le comité scientifique sur le changement climatique AcclimaTerra, présidé par le climatologue Hervé Le Treut, réunit vingt et un scientifiques provenant des milieux académiques. Comité pluridisciplinaire, il couvre de nombreux domaines, dont la forêt.

Il est né du souhait de la Région Nouvelle-Aquitaine de doter son territoire d'un groupe d'experts scientifiques permanent, indépendant, capable d'apporter aux acteurs du territoire les connaissances nécessaires à leur stratégie d'adaptation au changement climatique.

Un rapport est issu des travaux de ce comité mais peut, par manque de méthodologie et de relecture, affaiblir parfois les réflexions scientifiques.

► DE LA PLACE DU PIN MARITIME

Dans un paragraphe intitulé « *les forêts ont entamé leur migration* », un auteur y explique que le pin maritime a supplanté toutes les autres essences, mais qu'il s'avère aujourd'hui beaucoup moins adapté que « *le chêne, le hêtre ou le pin local* ». Cette information est issue des travaux d'Emmanuel Garnier, membre du comité scientifique d'AcclimaTerra.

Ce dernier explique que la forêt au XVII^{ème} siècle présente un tout autre visage qu'en 2009 et se base, pour ce faire, sur les écrits d'un certain Baron de Cauna qui nous décrit une tempête en 1647... De ce simple témoignage, cet universitaire nous explique que le pin maritime est une essence non autochtone et que d'autres espèces sont désormais mieux adaptées comme « *le chêne, le hêtre ou les pins locaux* » qui eux, sont plus résistants au vent !!

Quelle ne fut pas notre surprise de trouver de tels propos dans un rapport scientifique élaboré sous l'égide du Conseil Régional, alors que tous les scientifiques s'accordent à dire que le pin maritime est une essence locale et adaptée au massif. Historiquement, le pin maritime a toujours été présent sur le massif et en particulier sur les zones littorales. On sait qu'il y a 20 000 ans, le pin maritime occupait déjà 200 000 hectares sur des massifs à proximité d'Arcachon, La Teste de Buch, Biscarrosse ou encore dans le Marensin. Les écrits du poète Ausone, à l'époque Gallo-Romaine, font état d'une action de gemmage et d'économie de la résine. L'INRA, dans sa brochure du Groupement Pin Maritime du Futur, rédigée pour un colloque en 2016, en association avec la Région, parle du pin maritime comme d'« *une espèce indigène et bien adaptée aux sols sableux et pauvres* ». Heureusement, parallèlement, des scientifiques

à dominante forestière ont rédigé un chapitre sur la forêt, dirigé par Antoine Kremer (INRA).

Selon eux, « *En Nouvelle-Aquitaine, les espèces méditerranéennes comme le pin maritime, le chêne-liège (Quercus suber), le chêne vert (Quercus ilex) et le chêne tauzin (Quercus pyrenaica) se situent en limite septentrionale de leur aire de répartition, tandis que les espèces tempérées comme le hêtre (Fagus sylvatica) et le chêne sessile (Quercus petraea) se situent en limite méridionale* ».

Pour le pin maritime, le risque de mauvaise adaptation des peuplements locaux, dû au décalage dans le temps, est évalué et pourrait être compensé par un transfert de matériel (graines) à partir de peuplements plus méridionaux (migration assistée). Les modélisations calées sur des scénarios de changement climatique suggèrent que ce risque reste faible à moyen terme dans le contexte landais.

► DES ACTIONS RECONNUES

Par contre, ce rapport reconnaît aux propriétaires forestiers landais la prise en compte du changement climatique dans leur gestion, notamment suite à la succession d'événements climatiques extrêmes (tempête Martin de 1999, sécheresse de 2003, tempête Klaus de 2009). Le rapport analyse que les propriétaires adoptent trois types de stratégie visant à adapter la gestion forestière aux changements climatiques. Les uns parient sur des modes de production plus intensifs et optent pour des cycles de production raccourcis. D'autres favorisent à l'inverse, sur un mode plus extensif, la résilience des peuplements. D'autres, enfin, opèrent des changements très graduels et au coup par coup. Mais tous les propriétaires ne disposent pas des mêmes moyens financiers, techniques et cognitifs pour mettre en œuvre ces différentes stratégies sylvicoles.

Enfin, le document cite les positions élaborées par la filière, dans le Programme National Forêt Bois, sur les enjeux d'adaptation. La lutte contre le changement climatique passera par un effort d'accroissement de renouvellement forestier, associé à une augmentation de la mobilisation de bois. La recherche et l'expérimentation, tout en encourageant la mise en œuvre d'une gestion sylvicole adaptative, auront un rôle primordial dans ce dossier.

Cette orientation est donc fortement convergente avec la politique d'atténuation qui prévoit une mise à contribution très importante de la ressource forestière pour l'atteinte des objectifs énergétiques.